



Saint-Aunès, le 04 novembre 2010

V. Malavielle/G. Brès »

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 04 NOVEMBRE 2010

COMPTE RENDU

Le quatre novembre deux mil dix, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Marie-Thérèse BRUGUIÈRE, Sénateur-Maire de Saint-Aunès.

Présents :

A. AMASIO, A. AQUILINA, M-F. BA, J-P. BAUD,
V. CARBONELL, H. CRISTAU, C. FAUCONNIER,
G. GRABIEL, J. HELSEN, A. HUGUES, M-L. MALATERRE,
B. MEYNIER, M. PECCOUX, C. PEREYRON, R. SALVADOR,
P. SEGURA, F. THOMAS, J-L. VALETTE,
E. VERDELHAN

Absents excusés :

M. DUFOUR a donné pouvoir à M-F. BA.
P. VANDROUX a donné pouvoir à F. THOMAS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Procès Verbal de la dernière réunion du 20 septembre 2010

E. VERDELHAN est nommée Secrétaire de séance.

DOTATIONS ET SUBVENTIONS

Madame Marie-Françoise BA, Adjoint à la Commission Scolaire, propose au Conseil Municipal de reconduire cette année les dotations et subventions accordées aux écoles.

➤ DOTATIONS

- 52 € par enfant, pour les fournitures scolaires,
 - 335 € d'acquisition de matériel par classe,
 - 11.915 € pour classes de découvertes,
 - 4.410€ pour les projets en primaire,
 - 4.810 € pour les sorties et projets en maternelle,
- Toutes ces dotations sont payées sur facture.

➤ SUBVENTIONS

- 12 € par élève : acquisition cadeau de Noël en maternelle
- 4 € par élève : goûter de Noël
- 600 € par école : spectacle de Noël
- 4 € par élève pour la coopérative scolaire.
- 91 € par classe frais d'affranchissement et de direction

Une somme de 300 € est allouée au RASED (paiement sur facture).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition précitée.

II - FINANCES & SÉCURITÉ **Henri CRISTAU**

1 - FINANCES

DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur Henri CRISTAU, Adjoint délégué aux Finances, informe le Conseil Municipal que le montant des subventions aux associations sera supérieur à la somme inscrite initialement (76.000 €) au chapitre 65 du Budget Primitif. Il est donc nécessaire d'effectuer un virement de crédit de 6.000 € du chapitre 11 - article 6248 « Divers », vers le chapitre 65 - article 6574 « Subvention de Fonctionnement aux Associations ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le virement de crédit précité.

2 - SÉCURITÉ

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Monsieur Henri CRISTAU, Adjoint délégué à la Sécurité, rappelle la création, le 25 mai 2010, d'un « Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance » [C.I.S.P.D.] par la Communauté de Communes du Pays de l'Or. L'un des trois axes d'actions prioritaires de ce C.I.S.P.D. concerne la « vidéo protection des zones urbaines et économiques », pour laquelle les Communes peuvent envisager, avec l'aide de la Gendarmerie, des projets d'équipements subventionnables par l'Etat et la Communauté de Communes du Pays de l'Or.

Jusqu'à présent, la Commune de Saint-Aunès s'est équipée de 4 caméras autour de la Salle Polyvalente (deux en 2002, à l'angle du parvis, et deux en 2003, à l'angle des jeux d'enfants). Ces caméras enregistrent pendant une période de plusieurs jours les images sur disque dur qui peuvent être visionnées sur l'ordinateur du poste de police, en cas d'incident. Ce système de vidéo protection, par manque de qualité des images numériques et par un mauvais contrôle du déclenchement des caméras

et des éclairages, s'avère insuffisant. Par ailleurs, il est concentré sur un seul bâtiment public communal.

Dans le cadre de l'effort national du développement de la vidéosurveillance et de la vidéo protection il paraît souhaitable d'étudier un programme d'équipement de vidéo protection de notre Commune, La vidéosurveillance (observation constante des images par un personnel qualifié), nécessitant un nombre d'agents trop important, a été exclue.

Deux projets distincts d'équipement paraissent souhaitables :

- L'équipement de l'Ecoparc Saint-Aunès avec une ou plusieurs caméras pour chacune des six entrées-sorties de la zone.
- L'équipement des bâtiments communaux (Mairie, Services Techniques, Salle Polyvalente, Médiathèque, Poste de Police et Centre Commercial « Entre deux Bois ».....).

L'équipement de l'Ecoparc, jugé prioritaire, devrait être cofinancé par l'Etat (50%), par la C.C.P.O. (25%) et la Commune (25%).

Par souci d'homogénéité de la vidéo protection sur le territoire de la C.C.P.O., celle-ci va cofinancer avec l'Etat une étude de faisabilité (coût prévisionnel 8.000 €), par les quatre communes de Candillargue, Lansargues, Mudaison et Saint-Aunès afin de définir la nature des équipements souhaités et faire émerger, si possible, un même opérateur par une procédure adaptée.

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- d'adopter le projet des deux opérations d'équipement en vidéo protection d'une part, de l'Ecoparc Saint-Aunès et d'autre part des bâtiments communaux en zone urbaine.
- de demander l'autorisation d'installation des caméras correspondantes auprès des Services Préfectoraux,
- de demander à la C.C.P.O. de bénéficier de l'étude de faisabilité, telle que celle-ci a été définie par le Conseil Communautaire du 28 octobre 2010.
- de demander auprès de l'État, de la Région, du Département et de la C.C.P.O., les subventions les plus larges possibles pour la mise en place de ces systèmes de vidéo protection.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver ces propositions.

III - SPORTS - LOISIRS - ASSOCIATIONS - JEUNESSE

Pierre SÉGURA

I - FESTIVITÉS FIN D'ANNÉE.

Monsieur Pierre SÉGURA, Adjoint délégué à la Commission Sports - Loisirs - Associations - Jeunesse, annonce le programme des festivités de fêtes de fin d'année concernant la réception pour les vœux du personnel et les Saint-Aunésois.

Ces dates seront fixées en coopération, avec les communes de la C.C.P.O.

II - SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE.

Afin de parfaire l'équipement de la salle d'arts martiaux, Monsieur Pierre SÉGURA propose au Conseil Municipal l'attribution d'une subvention complémentaire de 1.000 € à l'association « Arts Martiaux - Saint-Aunès » pour l'acquisition d'un complément de tatamis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, la proposition précitée.

I - PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATION [P.P.R.I.]

Monsieur Alain AQUILINA, Adjoint délégué à l'Urbanisme et Environnement, présente au Conseil Municipal « Le Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation » [P.P.R.I.] approuvé par arrêté préfectoral du 13 septembre 2010.

En application de l'article L 562-4 du Code de l'Environnement, il devient une servitude d'utilité publique et sera annexé à notre Plan Local d'Urbanisme [P.L.U.]. Un arrêté municipal permettra l'application de cette disposition.

Ce nouveau P.P.R.I. a délimité par une carte d'Aléa, quatre nouvelles zones :

- Une zone de danger RN,
- Une zone de précaution RP,
- Une zone de danger RU,
- Une zone franche de précaution résiduelle Z1.

A chaque zone s'applique une réglementation particulière définie dans le règlement joint au dossier.

Sur notre Commune, le Domaine du « Verteil », classé initialement en zone rouge, se situe aujourd'hui en zone blanche de précaution résiduelle Z1 lui permettant, entre autre, sous certaines conditions, un réaménagement des bâtiments existants.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Alain AQUILINA, approuve « Le Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation » [P.P.R.I.] précité.

II - MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME [P.L.U.]

Monsieur Alain AQUILINA, Adjoint délégué à l'Urbanisme, donne un compte rendu des travaux de préparations pour la modification n° 4 du P.L.U.

Ils concernent entre autres :

- Le passage d'une partie de la zone AUf « Vallat des Pruniers » en zone AUO, cette transformation permettrait la réalisation d'une partie du réaménagement du « Vallat des Pruniers » ; les conditions d'acquisition et d'aménagement sont à l'étude et seront présentées ultérieurement au Conseil Municipal.

III - AMÉNAGEMENT « ESPACE SAINT-EXUPÉRY ».

Monsieur Alain AQUILINA, Adjoint délégué à l'Environnement, présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement de « l'Espace Saint-Exupéry » par la réalisation de jardins et l'implantation d'un plateau multisports [Agorespace].

Ces aménagements ont été confiés pour le projet à la paysagiste Marine SIMARD du Cabinet TERA MATER,

Le maître d'ouvrage délégué sera après Appel d'Offres, le Cabinet GAXIEU.

Après avoir débattu sur l'opportunité et le choix de l'implantation de ce projet, Madame le Sénateur-Maire propose au Conseil Municipal de passer au vote : se prononce contre le projet Jean-Luc VALETTE, s'abstiennent Jean-Pierre BAUD / Gérard GRABIEL / René SALVADOR, les autres membres du Conseil Municipal votent pour ; le projet est donc adopté à une large majorité.

I - CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE.

a) « Espace Saint-Exupéry »

Comme suite à la consultation concernant la maîtrise d'œuvre pour la réalisation et l'aménagement de l'espace Saint-Exupéry, par la création d'un terrain multi sports, la création d'un jardin, la sécurisation des traversées piétonnes de la rue Saint-Exupéry et de la rue Jules Ferry, un avis d'appel à la concurrence a été lancé.

Quatre bureaux d'étude ont été consultés : SOGREAH / SERI / GAXIEU / MERLIN.

Les critères de jugement des candidatures étaient :

- 1°) Les garanties et capacités techniques et financières du bureau d'étude.
- 2°) Les références professionnelles des bureaux ainsi que le prix des plantations proposé.

Suite à cette ouverture des plis et à la masse des offres, les deux seuls cabinets ayant déposé candidature ont été : le Cabinet GAXIEU de Béziers et le Cabinet SÉRI de Montpellier.

Le rapport d'analyse des offres en date du 08 octobre 2010 a été établi par le Maître d'Ouvrage. Suite à ce rapport, le Cabinet GAXIEU est arrivé en tête : total des points répartis pour un montant T.T.C. de 9.956,70 €.

Monsieur Alain HUGUES, Adjoint aux Travaux, propose donc au Conseil Municipal, de retenir le Cabinet GAXIEU, de lui confier cette mission, et l'autoriser à signer le contrat correspondant.

b) « Impasse du Parc »

Comme suite à la consultation concernant la maîtrise d'œuvre pour la restructuration de l'Impasse du Parc, par la création de fossés d'évacuation des eaux pluviales, et éclairage public, un avis d'appel à la concurrence a été lancé.

Quatre bureaux d'étude ont été consultés : SOGREAH / SERI / GAXIEU / MERLIN.

Les critères de jugement des candidatures étaient :

- 1°) Les garanties et capacités techniques et financières du bureau d'étude.
- 2°) Les références professionnelles des bureaux.

Suite à cette ouverture des plis et à la masse des offres, les deux seuls cabinets ayant déposé candidature ont été : le Cabinet GAXIEU de Béziers et le Cabinet SÉRI de Montpellier.

Le rapport d'analyse des offres en date du 08 octobre 2010 a été établi par le Maître d'Ouvrage. Suite à ce rapport, le Cabinet GAXIEU est arrivé en tête : total des points répartis pour un montant T.T.C. de 7.080,32 €.

Monsieur Alain HUGUES, Adjoint aux Travaux, propose donc au Conseil Municipal, de retenir le Cabinet GAXIEU, de lui confier cette mission, et l'autoriser à signer le contrat correspondant.

c) « Nettoyage des bâtiments communaux ».

Comme suite à l'avis d'Appel à la Concurrence pour les travaux d'entretien des bâtiments communaux, dix entreprises ont déposé des offres.

Suite au rapport d'analyse établi par le Maître d'Ouvrage en date du 21 octobre 2010, l'entreprise ISS Propreté, élevée en première position, avec un total de points de 77,08/100, a été retenue. Cette entreprise a aussitôt été informée du résultat d'Appel d'Offres.

Lors de la visite, suite à notre correspondance, de cette entreprise et des conditions de reprise de l'agent de propreté déjà employé par l'entreprise précédente, par Lettre Recommandée, l'entreprise ISS Propreté a refusé le contrat proposé.

En conséquence, Monsieur l'Adjoint aux Travaux propose de retenir l'entreprise arrivée en 2^{ème} position, l'entreprise SOLONET qui a obtenu 72,67 points / 100, pour un montant H.T. de 24.495 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir l'entreprise SOLONET et autorise Monsieur l'Adjoint aux Travaux à signer le contrat nécessaire à cette attribution.

d) « Avenue du Mas de Sapte ».

Monsieur Alain HUGUES, Adjoint aux Travaux, présente au Conseil Municipal, le projet d'aménagement de l'avenue du Mas de Sapte.

Ce projet déposé par le Maître d'œuvre délégué, sera soumis pour étude plus précise aux Commissions et au Bureau Municipal, avant d'être proposé définitivement au Conseil Municipal.

e) « Aménagement du carrefour, « Avenue de Doscares / R.D. 24 » ».

Comme suite à nos nombreuses demandes, le Conseil Général de l'Hérault a programmé l'aménagement du carrefour entre l'avenue de Doscares et l'avenue de Melgueil. La création d'un « *tourne à gauche* ». a été retenue pour le premier trimestre 2011.

Afin de réaliser ces travaux, Monsieur l'Adjoint aux Travaux propose au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Sénateur-Maire, ou en son absence, de l'autoriser, à signer une convention de groupement de commande publique avec le Département, ainsi qu'une convention d'entretien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Sénateur-Maire, ou en son absence, Monsieur l'Adjoint aux Travaux, à signer les conventions précitées.

VI-CULTURE & COMMUNICATION
Cécile PEREYRON

CULTURE

Mois d'octobre

➤ Samedi 23 : Petit bilan de la soirée cabaret - environ 250 personnes sont venues assister à la comédie musicale. Première partie et spectacle très réussi.

Mois de novembre

➤ Vendredi 5 à la Médiathèque :

. 10 heures : atelier pour adultes « Premiers pas sur Internet » complet,

. 18 heures : vernissage des peintures et collages de Marie de Melgueil.

➤ Mardi 9 : cinéma «Arthur 3 ».

➤ Mercredi 10 à 15h15 à la Médiathèque : contes pour les enfants jusqu'à 6 ans.

➤ Samedi 20 : soirée irlandaise sur réservation pour 12 €, avec repas et boisson ; initiation à la danse irlandaise suivie de 2 heures de concert.

➤ Mardi 23 : cinéma « Le bruit des glaçons ».

➤ Samedi 27 à 15h30 à la Médiathèque : spectacle « Sans tambour ni trompette » de la compagnie Doré pour les enfants à partir de 2 ans.

➤ Mardi 30 à 20h à la Salle Polyvalente : spectacle pour enfants « Rêves au Pays d'Oz » par la compagnie Magenta.

Mois de décembre

Tout le mois à la Médiathèque, expositions :

- « Passion Chocolat » et « Photos de Monsieur Lionel Cascarino ».

➤ Vendredi 03 à 10h à la Médiathèque : ateliers « Premiers pas sur Internet » complet.

- Mercredi 8 à 15h15 : contes.
- Dimanche 12 : Marché de Noël à l'ancienne avec concours de biscuits.
- Mardi 14 : cinéma « Moi moche et méchant ».
- Mardi 21 : cinéma « Donnant donnant ».
- Jeudi 23 à 18h à la Médiathèque , nocturne des enfants.

COMMUNICATION

- Présentation de la maquette de la couverture du bulletin annuel
- Présentation du premier feuillet du livret du nouvel arrivant, l'historique de Saint-Aunès
- Présentation des totems pour inaugurations et grandes manifestations

VII-INTERCOMMUNALITÉ

I - DISSOLUTION DU S.I.V.O.M DE L'ÉTANG DE L'OR CONDITIONS DE LIQUIDATION.

Les personnes morales membres du S.I.V.O.M. de l'Etang de l'Or, Syndicat Mixte, ont engagé le processus de dissolution de cet établissement public, conformément aux dispositions combinées des articles L5711-1 et L5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriale (C.G.C.T.).

La dissolution impose que soient définies les conditions de liquidation conformément aux dispositions de l'article L5212-33 du C.G.C.T. Avant de définir ces conditions l'assemblée syndicale a énoncé les motifs et objectifs de la dissolution comme suit :

Les motifs : le territoire du pays de l'Or a écrit les premières pages de l'Intercommunalité en 1947 par la création d'un S.I.V.U. qui s'est muté en S.I.V.O.M en 1971.

La loi relative à l'administration territoriale de la République (dite Loi A.T.R) du 6 février 1992 a imposé la création d'une Intercommunalité de projet, à fiscalité propre sur notre territoire, ce qui a donné naissance à la Communauté de Communes du Pays de l'Or.

Depuis 1993, même si chacune dispose de compétences bien distinctes, les deux Intercommunalités œuvrent sur le même territoire.

L'évolution législative actuelle conduit à parfaire le paysage intercommunal en substituant aux intercommunalités syndicales, des intercommunalités communautaires.

La simplification du paysage administratif, conjuguée à la nécessité d'apporter une meilleure lisibilité de l'action Intercommunale, aux administrés conduit naturellement après bientôt 18 ans de cohabitation, à fusionner le S.I.V.O.M et la Communauté.

Les objectifs : les objectifs rejoignent les motifs, c'est de fusion dont il s'agit et non pas de cessation d'activités.

Il faut ajouter à cette évidence, la préparation statutaire, à l'acquisition du statut d'agglomération, par la Communauté de Communes, lorsque les conditions de seuils seront réunies.

Ainsi dissolution, transformation, fusion s'imposent comme un acte constructif de l'avenir de notre territoire.

Ainsi, les conditions de liquidation ont été définies par l'assemblée syndicale comme suivant :

- l'ensemble des biens, droits, obligations, et personnels du SIVOM nécessaires à l'accomplissement des compétences pour les communes membres de la Communauté du Pays de l'Or sont transférés à la Communauté de Communes du Pays de l'Or, par référence aux dispositions de l'article L5211-4-1 du C.G.C.T.

- l'ensemble des biens, droits, obligations et personnels du S.I.V.O.M. nécessaires à la mise en œuvre des compétences pour les communes de PÉROLS et VALERGUES sont transférés à ces communes conformément à l'article L5212-33 du C.G.C.T., nonobstant la mise en œuvre de contrats ou dispositifs conventionnels à passer pour garantir la continuité du service public si nécessaire.

- les avis des Commissions Administratives Paritaires (C.A.P.) et des Comités Techniques Paritaires (C.T.P.) seront requis pour satisfaire aux obligations règlementaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5711-1, L5212-33 et L5211-4-1,

- Approuve les conditions de liquidation du S.I.V.O.M de l'Etang de l'Or, Syndicat Mixte, comme définies ci-dessus.

II - BILAN D'ACTIVITÉS DU S.I.V.O.M.

Madame le Sénateur-Maire, présente au Conseil Municipal, les fascicules du Bilan d'Activités du S.I.V.O.M. de l'Etang de l'Or.

Ce bilan sera mis à la disposition du public à compter de ce jour

III - COMPTE ADMINISTRATIF 2009.

Madame le Sénateur-Maire, présente au Conseil Municipal, le Compta Administratif 2009 du S.I.V.O.M. de l'Etang de l'Or. En application des dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce Compte Administratif, après communication au Conseil Municipal, sera mis à la disposition du public à compter de ce jour.

VIII - QUESTIONS DIVERSES

Carole SALANDROUZE, Conseillère Municipale, demande une meilleure participation des Membres des Commissions, pour le choix des documents de « Communication » transmis à Saint-Aunès.

Brigitte MEYNIER, repose au Conseil Municipal le problème des chats errants aux alentours de la Place de l'Escolette. Les personnes se chargeant tous les soirs de les nourrir seront informées du risque qu'elles encourent.

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ
LA SÉANCE EST LEVÉE VENDREDI 05 NOVEMBRE À 0 H 45**